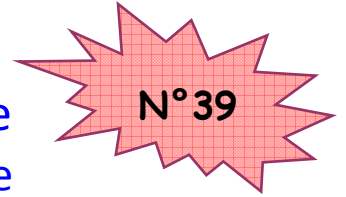




L'ECHO DE L'ESSONNE

16 juillet 2013

CAP 2 et 3 Filière Gestion Publique Tableau des mouvements dans l'Essonne



La CAP Locale de mouvement au 1er septembre 2013 des cadres B et C s'est tenue jeudi 11 juillet.

I) Approbation des PV des CAP B et C

Tous les PV soumis au vote des OS ont été approuvés.

FO a fait remarquer à la présidente que certains PV dataient de presque d'un an, à neuf jours près.

La présidente a dit comprendre la justesse de notre remarque et s'est engagée à nous soumettre le PV de la CAP du jour à la suivante.

II). Examen des affectations des cadres B et C de la filière Gestion Publique au 1er septembre

Mme Chrysanthe nous a annoncé :

1) que les promus de la liste d'aptitude de **C** en **B** resteront affectés sur place. La direction ne veut pas déplacer les déficits d'un poste à un autre ;

2) aucune sortie d'école n'est affectée dans le département pour l'instant, *la centrale trouve que nous ne sommes pas assez en déficit de personnel.*

Les représentants de **FO** ont fait remarquer que le département perdait 9 places en **B** et 5 en **C** soit 14 places qui ne seront pas remplacées avant septembre 2014. De plus, les derniers chiffres concernant l'effort que devra faire le MEF (+ de 2500 emplois supprimés), l'annonce de la Cour des Comptes sur le réseau de la DGFIP et la liste des départs en retraite qui n'en finit pas de s'allonger, tout cela va poser problème, quand chacun sait que le mouvement du 1er avril 2014 a été supprimé pour des raisons techniques. La confection du mouvement local devient un véritable exercice d'équilibriste et pour les agents, comme pour l'encadrement, c'est l'implosion !

Encore une fois la direction centrale joue sur le haut degré de professionnalisme de nos camarades pour augmenter leurs charges de travail en diminuant le personnel

Dans ces conditions, FO n'a pas approuvé le mouvement proposé

III) Remarque d'ordre générale

Vos élus ont posé la question sur le devenir du double classement, à l'ancienneté administrative et de la demande

Mme Chrysante nous a répondu que les nouvelles règles seraient celle de la filière fiscale. C'est à dire celle de l'ancienneté administrative. mais elle donnera des consignes pour que ses services tiennent compte, avec bienveillance, de l'ancienneté de la demande.

Il est à remarquer que beaucoup de nos collègues pour manifester leur exaspération par la dégradation leurs conditions de travail ont fait des demandes de mutation pour les annuler un ou deux jours avant la CAP.

Si cela a pénalisé certain de nos camarades, il n'en demeure pas moins que ces actes sont souvent le reflet d'un certain mal être qui commence à s'installer au sein de la DDFiP



Secrétaire Départementale : Sabine TRIQUENAU (SIP Etampes ☎ 01.69.92.65.12)
Secrétaires adjoints : Alain FILIPPI (CFP Montgeron ☎ 01.69.40.87.24)
: Lionel BOYER (SIP Evry ☎ 01.69.36.63.11)
permanent : Frank SAINTOL (DDFiP ☎ 01.69.47.19.62)
Trésorière : Cécile COMOTTO (SIP Evry ☎ 01.69.36.69.50)
Courriel : fo.ddfip91@dgfip.finances.gouv.fr
Site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/091/>